

Projet Alimentaire Territorial

Les trois intercommunalités du sud Ardèche-communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes, des Gorges de l'Ardèche et du Pays Beaume-Drobie ont été lauréates à l'automne 2021 de l'appel à Projet Alimentaire Territorial.

L'objet du PAT est de définir une stratégie de relocalisation agricole, par le biais de 3 leviers :

- Reconquête du foncier agricole / maintien et installation des agriculteurs
- Préservation de la ressource et accès à une alimentation locale et de qualité pour tous
- Développement économique du territoire par les métiers de l'alimentation

Les publics cibles sont les agriculteurs, les acteurs économiques (restaurateurs, hébergeurs...), les habitants notamment les publics scolaires et consommateurs du territoire qui sont de plus en plus à la recherche de produits locaux de qualité.

En 2023, la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche a ouvert une unité de restauration collective, pour fournir les repas de ses crèches et accueils de loisirs.

Foncier agricole

La communauté de communes a engagé un travail visant à identifier le foncier disponible et protéger certaines terres agricoles, afin qu'elles ne soient pas utilisées pour d'autres activités.

La communauté de communes peut mettre à disposition des apiculteurs des parcelles dont elle est propriétaire en échange d'entretien et d'animations pédagogiques.

L'objectif est d'accompagner et développer les circuits courts et la transformation locale des productions.





Marchés alimentaires hebdomadaires

- **Lundi** :
- St Alban Auriolles toute l'année
- Vagnas de 16h à 20h toute l'année
- **Mardi** : Salavas de 16h à 18h30 de septembre à juin
- **Jeudi** : Vallon Pont d'Arc toute l'année
- **Vendredi** : Ruoms toute l'année
- Lagorce de 16h30 à 18h30 d'avril à octobre
- **Dimanche** : Ruoms d'avril à octobre (marché bio)